Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-16DRH_NO26-DE

Direction des Ressources Humaines - MD

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

16- VILLE DE FOUGERES : RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2025

Rapporteur : M. SOLLIER

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946, rappelé dans l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958. Récemment, plusieurs textes sont venus renforcer l'engagement des institutions en ce sens. Les communes de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes suite à l'application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis plusieurs années, la ville de Fougères s'est engagée en faveur de l'égalité femmes hommes aussi bien dans sa politique interne *(ressources humaines)* que dans sa politique externe avec la mise en place et l'accompagnement de programmes de nature à améliorer cette situation. En effet, les enjeux d'égalité se déploient dans de nombreux domaines comme l'emploi, la culture, le sport et l'éducation entre autres.

Ce rapport présente l'activité de la Ville en tant qu'employeur *(rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025)*.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:40:42+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:40:42